Doctoral Thesis Award for Future Generations
Edition 2019

Exposé des motivations du jury

1. La vision que porte la Fondation pour les Générations Futures est celle d'une société durable, qui persiste et prospère en offrant une grande qualité de vie pour tous ses habitants, de manière juste et équitable. Une société où les besoins de tous sont satisfaits – maintenant et demain, ici et ailleurs – en respectant les limites des écosystèmes et ressources naturelles, dont toute vie dépend. Une société où les citoyens acquièrent la maîtrise démocratique du choix de leurs modes de développement.

   Cette vision fait émerger des enjeux multiples et complexes auxquels les générations actuelles et futures devront faire face pour assurer la transition vers des modes de développement durable. Pour appréhender ces enjeux, identifier les problématiques sous-jacentes et faire émerger des réponses innovantes et soutenables, la recherche a un rôle et une responsabilité fondamentaux.

2. Le jury du Doctoral Thesis Award for Future Generations (DTA) observe pour cette cinquième édition une diminution du nombre de candidatures admissibles introduites. Depuis sa première édition en 2011, le DTA pouvait compter chaque année sur une vingtaine de candidatures, tandis que, pour cette cinquième édition seules 13 candidatures éligibles ont été introduites. La Fondation se charge d'analyser s'il s'agit d'un simple effet conjoncturel, ou s'il s'agit de l'expression d'une réelle tendance.

3. Le jury de cette année 2019 a constaté pour cette cinquième édition que les thèses introduites traitent, comme les éditions précédentes, de thèmes très importants pour un développement durable de la société, comme par exemple l'alimentation, la santé, l'énergie. Toutefois, le jury a fait le constat que la plupart d'entre elles abordaient leur sujet de manière trop étroite, trop mono-disciplinaire, par rapport à la vision à 360° que requiert une approche de développement durable. Analyser les problèmes de société et y apporter des réponses pouvant contribuer à un développement plus durable nécessite en effet une approche exigeante qui combine rigueur scientifique et intégration des dimensions plurielles du développement: économique, sociale, environnementale ainsi que de la gouvernance. Edgar Morin évoquait très bien ce besoin d'approche holistique dans son ouvrage « Penser global » (2015), dans lequel il nous invite à une « *pensée globale* », qui permet de « *considérer le tout et les rapports entre les parties qui influencent le tout et le tout qui influence les parties* ».

4. Sur la base des 13 candidatures éligibles, le jury a décidé de retenir un lauréat et un nominé.

5. La thèse nominée est intitulée **« Towards Redesigning the Plant Commons - A Critical Assessment of the Multilateral System of Access and Benefit-sharing of the International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture »** de Christine Frison. La thèse traite de l'accès aux semences, un enjeu crucial dans un contexte d'érosion de la biodiversité agricole et de précarisation des petits agriculteurs, avec en toile de fond le défi de nourrir une population mondiale croissante dans un contexte de changements climatiques.

6. Mme Frison évalue dans sa thèse le système multilatéral de gestion des semences établi par le traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture. Elle tend à vérifier si les 145 pays membres du traité répondent aux objectifs finaux du traité - à savoir atteindre la sécurité alimentaire et promouvoir une agriculture durable - par la création d'un système de gestion commune des semences. Son analyse met en évidence que le traité, tel que gouverné aujourd'hui, ne résout pas le déséquilibre juridique existant en droit international entre la reconnaissance forte du droit des brevets et la non-reconnaissance du droit des agriculteurs à réutiliser les produits de leurs récoltes. En s'appuyant sur « la théorie des communs », Mme Frison propose des principes et des pistes concrètes pour résoudre les dysfonctionnements identifiés. Elle ouvre une réflexion fondamentale sur la participation des acteurs les moins représentés dans les négociations internationales et la place de la culture et des savoirs traditionnels.

7. Le jury a été séduit par l'approche à la fois *top-down* et *bottom-up* des travaux menés par Mme Frison, et la grande place accordée aux questions de participation. Elle a en effet mis les parties prenantes au cœur de son dispositif de recherche. Cette méthodologie lui a permis de relier les réalités locales et globales en identifiant les difficultés rencontrées par les acteurs du traité dans son application sur le terrain et en utilisant ces observations pour affiner l'analyse juridique du traité. Toutefois, les dimensions socio-économiques du sujet traité sont moins approfondies et moins intégrées, ce qui ne permet pas à la thèse de proposer une approche pleinement interdisciplinaire.

   Le jury se réjouit du fait que Mme Frison poursuive ses recherches sur le terrain, ce qui permettra de valider et d'approfondir les recommandations, en tenant en compte des réalités politiques de négociation. Le jury encourage aussi Mme Frison à inclure dans ses travaux des acteurs économiques et sociaux pour développer une approche plus globale de son sujet.

8. Le jury a choisi comme lauréate la thèse de doctorat intitulée « **Analyse systémique des conditions de travail et d'emploi dans la production de légumes pour le marché du frais en Région wallonne (Belgique), dans une perspective de transition agroécologique** » de Madame Antoinette Dumont. Cette thèse de doctorat traite d'un enjeu crucial -la transition vers un système alimentaire durable- et s'intéresse plus particulièrement à l'agroécologie, un mode de production agricole prôné pour réinscrire les pratiques agricoles dans les limites naturelles de la planète, pour relever le défi de la faim dans le monde et pour protéger l'emploi des paysans.

9. Le jury a sélectionné cette thèse pour deux raisons principales. La première est d'avoir traité d'une dimension souvent trop peu abordée dans les travaux sur le développement durable qui est celle des conditions de travail des producteurs et des travailleurs. Sa

thèse apporte à ce sujet un éclairage innovant dans le domaine de l'agroécologie. La deuxième raison est d'avoir eu une véritable approche interdisciplinaire dans ses travaux, qui se situent au croisement de l'agronomie, de la sociologie et de l'économie et s'inscrivent dans une épistémologie dite comparative, compréhensive et systémique. Sa thèse présente en effet l'intérêt de comparer les conditions de travail dans plusieurs systèmes de maraîchage, définis en fonction de l'orientation (conventionnel, en agroécologie ou en agriculture biologique) et de la surface cultivée (sur des petites, moyennes et grandes surfaces, ou en grandes cultures), démontrant ainsi que ces systèmes sont caractérisés par des situations de travail et d'emploi très différentes.

10. L'analyse de Mme Dumont est dès lors très nuancée et constitue une base précieuse pour la construction d'une agroécologie qui prend appui sur la réalité contemporaine – en ce compris son impact socio-économique – afin de réellement proposer un idéal de justice sociale. Ce travail contribue également de manière significative au débat plus large de la transition vers un mode de développement durable et pourrait être transposée dans d'autres secteurs, tels que celui de l'écoconstruction.

11. Le jury salue ainsi la démarche exemplaire de cette thèse de doctorat, qui permet de pallier le manque de compréhension actuel des situations de travail en agroécologie grâce à un solide travail de terrain et une méthodologie rigoureuse et interdisciplinaire. Il estime de plus que cette thèse offre des possibilités de valorisation très concrètes.

12. Le jury souhaite encourager Mme Dumont à poursuivre ses travaux en la matière en développant d'autres études de cas au Sud et/ou en Région flamande et en en dégageant des recommandations concrètes, et l'encourage à faire connaître cette approche au sein du monde académique.

13. Les deux thèses primées pour cette édition mettent en évidence à quel point les questions de justice sociale et de préservation de l'environnement sont inextricablement liées. Elles démontrent la pertinence et la nécessité d'une démarche qui conjugue simultanément les dimensions sociales, écologiques, économiques et de gouvernance, pour apporter des réponses innovantes permettant de faire évoluer la société vers un développement durable. Cette approche « à 360° » reste encore trop peu présente dans les travaux académiques.

Le jury souligne le rôle clé des lauréats et nominés du DTA comme ambassadeurs d'une telle approche et encourage la Fondation pour les Générations Futures à poursuivre et intensifier son travail de mise en valeur, de sensibilisation et de formation.